



La CHS réunie le 14 mai 2020 et la commission permanente le 15 mai ont émis un avis favorable pour la mise en application des mesures sanitaires conformément au protocole national.

Le conseil d'administration a voté le 18 mai 2020 l'ajout du document suivant au règlement intérieur du collège Alphonse Karr :

Annexe au règlement intérieur de l'établissement applicable durant la période de crise sanitaire Covid-19

Cette annexe au règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement dérogatoires de l'établissement dans le cadre du protocole sanitaire, de la circulaire ministérielle du 4 mai 2020.

I - Organisation du temps scolaire à compter du 18 mai 2020

1. Assiduité.

L'obligation d'instruction s'impose à tous. Les élèves sont dans 2 situations possibles :

- En classe
- À la maison avec l'organisation d'un enseignement à distance

Les élèves de 6^e et de 5^e seront accueillis à partir du 18 mai 2020. La décision revient aux familles et est valable jusqu'au 29 mai 2020. L'éventualité de reprise des cours pour les 4^e et 3^e est à envisager à partir du 2 juin (sauf nouvelle propagation de la pandémie).

2. Organisation du temps scolaire

La semaine scolaire sera organisée sur 4 jours (L, Ma, J et V)

Les heures d'entrée sont fixées à 8h00 et de sortie à 16h45 en prenant en compte les contraintes des transports scolaires.

Les externes sortent selon l'horaire de repas attribué à leur classe et respectent strictement l'horaire de reprise.

3. Les accès à l'établissement.

Lieux d'accès : rue Alphonse Karr (arrivée des bus) et portail rue Pasteur (pour les externes) ou dépôt des élèves en voiture par les parents.

Les élèves accéderont directement à leur classe avec leur professeur (après lavage des mains) Les récréations sont échelonnées.

L'utilisation des casiers est proscrite jusqu'à nouvel ordre et dans tous les cas jusqu'au 29 mai 2020

L'accès aux bâtiments est interdit à toutes personnes extérieures à l'école (parents, autres accompagnants, ...) sauf après avoir reçu une autorisation spécifique du chef d'établissement. Les personnels soignants intervenant dans l'enceinte du collège sont autorisés à prendre en charge l'élève comme à l'accoutumée.

II - Organisation des cours, interours, récréations, et circulation dans les bâtiments.

1. Les déplacements.

Les déplacements des élèves sont limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Chaque classe/groupe aura une salle de classe dédiée avec déplacement des enseignants dans chacune des salles de classes.

2. Les récréations

Les récréations sont organisées en groupe de classes. Un appel par micro est réalisé à cet effet.

Les élèves se rendront dans une cour définie par la vie scolaire (voir plan joint)

III - Obligations des élèves

Les élèves doivent respecter les consignes sanitaires et les signalétiques affichées dans l'établissement. Les manquements au règlement intérieur habituel ainsi qu'aux règles imposées par la situation sanitaire actuelle pourront donner lieu à une remise immédiate de l'élève à la famille sur décision du chef d'établissement.

IV - Hygiène, santé

Le lavage des mains :

- Les élèves se laveront les mains le matin en arrivant au collège, avant et après les récréations, avant et après le déjeuner, après être passés aux toilettes et avant de quitter l'établissement. Le lavage doit durer au moins 30 secondes, avec du savon et une serviette papier pour le séchage.
- Du gel hydro alcoolique sera distribué aux élèves au self avant le changement de masque de la mi-journée
- Ces opérations se feront sous la surveillance d'un adulte (professeur ou assistant d'éducation)

Le port du masque :

- **Pour les personnels :** Tous les adultes du collège sont équipés de masques « grand public » Le port est obligatoire en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classes, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- **Pour les élèves :** Il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants. Ces derniers doivent être lavés après chaque journée d'utilisation selon la méthode présentée sur les flyers remis aux élèves. Le document est également en ligne sur l'ENT (Pronote).
- Le port est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Le masque est obligatoire dans la cour, dans les couloirs, aux toilettes, dans la file d'attente pour le self et en classe si un professeur doit s'approcher d'un élève.
- Si le professeur l'accepte l'élève peut être autorisé à retirer son masque en classe. Il devra lui en faire la demande. Il veillera à ce que l'enfant retire son masque en respectant les précautions sanitaires nécessaires (masque retiré par les élastiques et déposé dans un sac ensuite posé sur la table).
- L'effort physique se prêtant mal au port du masque, les mesures indiquées au paragraphe précédent s'appliquent également au cours d'EPS.

- Les élèves doivent arriver au collège avec leur masque et en avoir un de rechange pour la journée (masque papier ou tissu).

La ventilation des classes et autres locaux :

- Les salles de cours et tous les autres locaux seront aérés tous les matins avant l'arrivée des élèves pendant quinze minutes au moins.
- Les salles de classes seront également aérées pendant les récréations et la pause méridienne.

La limitation du brassage des élèves :

- Une salle est réservée à chaque classe, ce sont les professeurs qui se déplacent.
- Les élèves sont au maximum 15 par salle, un par table et restent à la même place marquée à leur nom.
- La montée des élèves dans les classes se fera de façon décalée et par des accès différents de façon à maintenir une distance suffisante entre chaque élèves. Idem pour la descente au moment des récréations.
- Un marquage au sol dans la cour de récréation matérialisant les distances de sécurité permettra de les respecter.

Le fonctionnement du self :

- Une distance de sécurité d'un mètre est matérialisée au sol, dans la file d'attente.
- Le self fonctionnera en deux services, les tables et les chaises sont désinfectées entre les services.
- Un élève par table, les plateaux sont préparés et distribués aux élèves.
- L'entrée et la sortie du self se font par deux accès différents.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Les salles de classe et les autres locaux utilisés quotidiennement seront nettoyés et désinfectés tous les jours.
- Les toilettes, cinq fois par jour.
- Les portes restent ouvertes.

L'accueil des personnes extérieures à l'établissement

- L'accueil des personnes extérieures à l'établissement est strictement interdit.
- Seules les personnes autorisées par le chef d'établissement pourront pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition afin que les personnes puissent se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.

V - La restauration scolaire

1^{ER} SERVICE : 11 H 30 → 12 H 10

TEMPS DE LAVAGE ET DESINFECTION TABLES ET CHAISES : 12 H 10 → 12 H 40

2^{EME} SERVICE : 12 H 45 → 13 H 15

En préalable : Lavage des mains ; Le pas à pas ci-après respecte le protocole sanitaire :

L'enfant se présente portant son masque sur le nez et la bouche, en rang, distancé d'un mètre de l'élève devant lui, suivant les repères au sol

Il donne son nom et sa classe pour valider son entrée au réfectoire

A l'invitation de l'adulte, l'élève entre dans la salle du réfectoire se présente au fond à droite vers la fin de la ligne de self

L'élève récupère son plateau complet (entrée, plat, fromage, dessert, couverts, serviette, pain, et verre)

L'élève se place à la table indiquée par l'adulte (1 élève par table).

L'enfant est à sa table ou il trouvera un pichet avec de l'eau, il pourra déjeuner en retirant son masque, (à ranger dans la pochette prévue à cet effet) – le pichet individuel sera lavé avant le 2^{ème} service. Le temps de déjeuner est de 30 mn

L'adulte à la fin du repas, viendra à la table, donnera une portion de gel hydro directement sur les mains de l'enfant. Ce dernier remettra son masque pour l'après midi et pourra aller au poste de débarrassage y déposer son plateau complet avec son pichet avant de sortir du réfectoire (respect du fléchage).

VI -Internat

L'internat reste fermé jusqu'au 29 mai 2020. Une prolongation pourrait être envisagée sous condition des prescriptions de la Direction Académique.

VII -Les relations avec les parents

Les parents ont un rôle actif dans le respect des gestes barrières. Ils doivent fournir 2 masques par jour et des mouchoirs en papier à leur enfant.

Ils doivent surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant le départ pour l'établissement (la température doit être inférieure à 37,8°C). En cas de symptômes, l'élève ne doit pas se rendre à l'établissement.

En cas d'absence de leur enfant, les familles s'engagent à appeler le collège pour en préciser le motif.

En cas de symptômes, il convient de se référer au protocole :

ELEVES :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents ou responsables pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. Les familles s'engagent à venir chercher leur enfant le plus rapidement possible.

Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève.

Le cas échéant : Le médecin scolaire pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence.

Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif : Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures.

La situation globale, en fonction de l'évolution de l'épidémie, est réévaluée régulièrement et le sera obligatoirement au début du mois de juin. La situation locale, si elle venait à se dégrader, pourrait entraîner une fermeture de l'établissement, ce de manière soudaine, en cas, non seulement de cas Covid déclaré dans l'établissement mais également en cas de nombre insuffisant des personnels.

Vu et pris connaissance, à, le2020

Signature des parents :

Signature de l'élève :

NB : Tout comme le règlement intérieur général, l'inscription au collège implique acceptation pleine et entière du présent règlement Votre signature signifie que vous en avez pris connaissance.

